

## L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES ABATTAGES SANITAIRES

par Anne-Marie **Brisebarre**<sup>1</sup>

Les préoccupations à propos des relations entre la société française et le monde animal sont d'actualité si on en croit la tenue, en ce moment, des Rencontres « Animal et Société » désignées par certains comme le « Grenelle des animaux ». Je m'intéresserai ici aux rapports entre les éleveurs et leur bétail, en particulier au devenir final de ces bestiaux dans le contexte des crises sanitaires, et à l'acceptabilité par les éleveurs mais aussi les consommateurs des mesures d'abattage sanitaire. Car on ne « détruit » pas des êtres vivants comme on « met à la casse » des produits industriels dangereux car défectueux. Les éleveurs parce qu'ils vivent avec ces animaux, les consommateurs parce qu'ils se nourrissent de leur lait et de leur viande, sont touchés par ces abattages et se posent souvent la question : « N'y avait-il pas une autre stratégie de lutte contre ces maladies ? » Et en amont, « a-t-on tout fait pour éviter qu'elles surviennent ? » Quand ils ne se demandent pas si certaines ne sont pas nées de l'emballlement de la science agricole.

### **I. Les éleveurs et la mort de leurs bestiaux**

L'aboutissement de l'élevage est, dans la plupart des cas, l'abattage des animaux. Un abattage qui fait partie du cycle de vie et transforme le vivant animal en une autre forme de vivant, la viande. Pourtant « la mort n'est pas notre métier » (Porcher, 2003) disent souvent les éleveurs à propos de ce « destin » de leurs animaux : ils ne refusent pas de reconnaître la réalité de l'abattage, mais soulignent le partage des rôles entre eux qui font vivre les bestiaux et les professionnels de l'abattage qui en assument la mise à mort, la « bien-traitance » étant de plus en plus prise en compte à chaque stade de la vie et de la mort des animaux. Car la relation entre l'éleveur et son bétail n'est pas à sens unique, c'est un « échange de services et de devoirs », une sorte de « pacte », un « contrat domestique » (Larrère, 1997). Elle n'est pas seulement économique, hommes et bêtes partageant des caractéristiques morphologiques et physiologiques. Cette proximité entre l'éleveur et ses bestiaux est parfois telle que ceux-ci deviennent en quelque sorte sa « famille ».

Ce qui rend acceptable pour les éleveurs l'abattage de leur bétail, c'est que la chaîne de la vie ne soit pas interrompue : des animaux partent à l'abattoir, mais le travail de l'éleveur continue avec ses autres bêtes qui portent la mémoire du troupeau. Par contre, dans le cadre de certains élevages hors-sol de veaux ou de porcs, toutes les bêtes sont conduites à l'abattoir en même temps et les bâtiments désinfectés avant l'arrivée de nouveaux animaux. C'est une mort programmée, l'aboutissement d'un processus bien réglé, l'entrepreneur suivant pas à pas ce calendrier dont le respect prouve sa compétence. Cependant, de nombreux éleveurs s'interrogent sur le statut de cette activité et de ceux qui la conduisent : « Est-ce encore de l'élevage ? Ceux qui le pratiquent sont-ils toujours des éleveurs ? » (Brisebarre, 1998a).

Les éleveurs français ont été également choqués par la « prime Hérode », instituée en 1992 au niveau européen en compensation de l'abattage des veaux dès leur naissance pour lutter contre la surproduction de la « viande du lait » (Landais, 1996), celle des veaux inducteurs de la lactation des vaches laitières, leurs carcasses entrant dans le « pet-food » : cet épisode illustre la hiérarchie entre les différentes catégories animales dans le système domesticoire occidental, soulignée par J.-P. Digard pour qui l'ampleur prise par le « phénomène animaux de compagnie en milieu urbain » a eu

---

<sup>1</sup> Directrice de recherche au CNRS, Laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France.

« pour corollaire la marginalisation voire l'exclusion ou la péjoration des animaux "utilitaires" (et, bien souvent, des métiers correspondants) » (1990 : 235).

Il existe une autre circonstance qui vide soudain les étables et bergeries de leurs animaux, cette fois-ci sans que cela ait été prévu et pour un abattage improductif puisque les carcasses seront détruites : ce sont les abattages sanitaires.

## II. Les abattages sanitaires

Depuis longtemps la survenue de maladies épizootiques bouleverse périodiquement les systèmes d'élevage, nécessitant la mise en œuvre de méthodes radicales de lutte allant jusqu'à l'abattage curatif ou préventif de l'ensemble du troupeau afin d'arrêter la contagion animale ou d'éviter le passage aux humains (Toma, Mouton et Dufour, 2001). Ainsi des abattages préventifs ont eu lieu en France jusqu'en décembre 2002 dans les cas d'ESB pour privilégier la sécurité alimentaire selon le principe de précaution.

Les éleveurs ont été touchés dans leur outil de travail (l'exploitation agricole) comme dans leur statut professionnel, la survenue de la maladie correspondant à un échec personnel, à une remise en cause de leur savoir. Ils ont été désignés par les médias comme responsables de cette situation, et non comme victimes, traités en apprentis sorciers ayant rendu « carnivores » et fous les paisibles herbivores, producteurs de lait et de viande, dont ils avaient la charge. Les craintes de la transmission aux humains par le biais de la consommation de viande ou d'abats, ont transformé, pour les consommateurs, ces producteurs d'aliments symboliquement porteurs de vie en distributeurs de « poison mortel » (Brisebarre, 1997).

Les premières opérations d'abattage de troupeaux ont eu lieu dans les fermes préalablement isolées par un cordon de gendarmerie, les vaches étant tuées dans leur étable, habituel lieu de vie et non de mort, les carcasses emportées à l'équarrissage et incinérées. L'administration a indemnisé la perte financière, mais l'autre, l'affective, n'étant pas « quantifiable », la crainte était qu'un éleveur choisisse de suivre dans la mort les animaux avec lesquels il avait vécu.

En 2000, en Vendée un éleveur de vaches laitières, des Montbéliardes, confronté à l'ESB sur un bovin NAIF (né après l'interdiction des farines de viandes et d'os), avait refusé de garder le silence sur l'abattage de son bétail. Soutenu par son syndicat, la Confédération paysanne, il avait prévenu la presse et souhaité qu'un film soit tourné qui rende compte des derniers jours du troupeau condamné et témoigne de ses liens avec ses vaches. Ce film a permis à l'éleveur d'exprimer ses interrogations sur les raisons de la contamination de sa vache nommée Jugeotte, une de ses préférées, alors qu'il n'avait jamais introduit de farines de viande et d'os sur son exploitation : « Puisque nous n'avons pas enfreint la loi, pourquoi accepter seul la responsabilité et nous isoler comme des pestiférés ? » (Vieille, 2001 : 321).

Cette désignation des éleveurs comme des pestiférés, j'en avais déjà été témoin en Lozère au milieu des années 80 lors d'une épidémie de brucellose ovine survenue dans un troupeau transhumant rassemblant 1600 moutons appartenant à 22 propriétaires gardois. Coups de téléphone anonymes nocturnes chez l'entrepreneur de transhumance, inscriptions accusatrices le long du chemin emprunté par le troupeau pour gagner son estive, refus de tout contact avec les bergers et les membres de leur famille lors des foires : ces manifestations exprimaient la méfiance des voisins craignant la contagion pour leur propre troupeau et pour eux-mêmes, mais aussi la réprobation sociale accusant ces éleveurs de négligences dans leurs pratiques professionnelles. Pourtant ces derniers n'étaient que les victimes de réglementations contradictoires prises par deux départements face à la brucellose ovine, la Lozère interdisant l'entrée sur son territoire aux transhumants vaccinés contre la brucellose alors que le Gard imposait la vaccination à ceux qui estivaient dans le département. Pour sauver de l'abattage les brebis raïoles, race à très petits effectifs, qui représentaient les 3/4 du troupeau, une vaccination expérimentale a été tentée sous la responsabilité du Pr.Fontaine. Si une partie des reproducteurs ont été sauvés, cette crise a cependant désorganisé durablement le système traditionnel de regroupement des troupeaux pour la transhumance.

Les abattages de troupeaux entiers pour cause d'ESB ont aussi entraîné une perte génétique importante : de nombreux éleveurs ont vu ainsi disparaître le fruit de la sélection pratiquée depuis des décennies par eux, par leur père ou même leur grand-père. Comme le dit l'éleveur vendéen, avec l'abattage de son troupeau, c'est « 40 ans de choix techniques qui disparaissent » (Delavigne et Martin, 2004 : 75). Il a « perdu ses gènes » (Ribet et al, 1996), une perte génétique qui n'a pas été totalement compensée par les primes reçues. Surtout il a dû repartir à zéro, ce qui représentait une négation de son expérience professionnelle.

### III. Le rôle des médias dans l'information des consommateurs

Le film dont j'ai parlé plus haut a été diffusé la première fois le 29 octobre 2000 sur France 2, dans la série « Les documents du dimanche » (Delassus, 2000). Il tranche avec les autres images que les consommateurs ont vues et revues lors des journaux télévisés et qui couvraient l'épizootie d'ESB en choisissant d'en présenter le caractère dramatique : cette vache tremblante et trébuchante qui justifiait l'appellation « vache folle », les tas de cadavres de bovins poussés dans les incinérateurs. Toutes ces images déversées le plus souvent au moment du repas familial jouaient sur l'imaginaire des téléspectateurs, cherchant à provoquer l'émotion. Elles exploitaient plus le sensationnel qu'elles ne donnaient d'information.

Un rapport au Sénat (Dériot et Bizet, 2001) proposant de créer une commission d'enquête sur l'utilisation des farines animales, pointe une « couverture médiatique maladroite », parfois « excessive » et même « erronée », se contentant de relayer l'inquiétude de l'opinion publique et aboutissant à une diminution de 40% de la consommation de viande de bœuf. Et les mesures prises par des collectivités de retrait du bœuf des menus des cantines scolaires n'étaient pas faites pour calmer l'inquiétude des consommateurs de plus en plus sensibilisés au « risque alimentaire » considéré comme « intolérable », selon Martin Hirsch, alors directeur de l'AFSSA.

Mais, ce rapport le reconnaît, les médias ne sont pas les seuls responsables de la violence de cette crise : en apprenant que l'ESB était liée à l'utilisation des farines animales, l'opinion publique a eu le sentiment d'être victime de pratiques « contre-nature », d'une transgression symbolique majeure de l'ordre « naturel », dont l'épidémie est apparue aux yeux de l'opinion comme la « sanction logique ». Et l'affaire du « sang contaminé » où « on a fait prévaloir des impératifs de rentabilité économique sur des conditions sanitaires, au prix de nombreuses victimes » a été souvent évoquée.

Autre exemple vécu, en février-mars 2001 : l'abattage des troupeaux ovins importés du Royaume Uni où des foyers de fièvre aphteuse s'étaient déclarés ainsi que des troupeaux français ayant été en contact pour enrayer l'épizootie. S'y ajoutait l'interdiction de mobilité des troupeaux dans toute l'Union européenne sauf vers un abattoir et de rassemblement de bétail pour des foires et marchés. Les médias ont alors montré de gigantesques bûchers en plein air alimentés par des centaines de carcasses de moutons. Pourtant, une vaccination contre la fièvre aphteuse existe, mais le choix a été, pour des raisons économiques, d'arrêter l'épizootie en abattant, en plus des troupeaux anglais, près de 60.000 animaux en France (Agreste, mai 2001). J'ai été confrontée à cette épizootie en raison de mes recherches sur le sacrifice de l'Aïd el-kébir (Brisebarre, 1998b). Car ces moutons anglais étaient destinés aux familles musulmanes vivant en France et s'apprêtant à célébrer leur grande fête.

J'aurai pu aussi traiter de l'influenza aviaire. Comme vous le savez, l'impact de cette épizootie sur la consommation de la viande de volaille a été très important, d'autant plus qu'il s'agit d'une viande bon marché souvent servie dans la restauration collective et consommée par des familles aux revenus modestes. Pourtant les messages officiels insistaient sur l'innocuité de la consommation de cette viande du fait de la cuisson. Mais les images des exploitations entourées de cordons de gendarmerie, celles des silhouettes équipées de combinaisons blanches comme dans un film de science-fiction, celles aussi des cadavres de poulets jetés dans des poubelles, associées aux informations des mois précédents sur les contaminations et décès humains en Asie, ont dissuadé les

consommateurs de continuer à manger du poulet. Et certains éleveurs ont dû accepter l'abattage de tous leurs poulets, sains mais devenus invendables, pour pouvoir toucher des primes et espérer continuer leur exploitation une fois la crise passée.

Les organisateurs de cette séance m'ont posé une question à laquelle j'avoue ne pouvoir répondre sans une enquête de terrain qui est encore à faire : « Comment améliorer l'acceptabilité sociale des mesures sanitaires ? ». Il est cependant certain qu'une meilleure information, maîtrisée par les experts, éviterait la panique des consommateurs. Quant aux abattages systématiques, ils sont parfois difficiles à justifier : leur coût économique et social est énorme et place certains éleveurs dans une situation critique. De plus, loin de rassurer les consommateurs, ils suscitent chez eux un sentiment de gravité extrême de la crise et alimentant leur défiance à l'égard de la gestion publique.

Pour conclure, je reviendrai au déroulement des Rencontres « Animal et Société ». Dans le premier groupe de travail, dont je faisais partie, les professionnels de l'élevage étaient représentés par un seul éleveur (FNSEA) alors que nous étions une quarantaine de participants. Dans le troisième, coprésidé par Claude Milhaud, ils étaient un peu plus nombreux, mais restaient cependant minoritaires. Cette faible représentation de ceux qui, à mon avis, sont parmi les plus légitimes pour traiter des relations entre les hommes et les animaux dans le contexte de la société française d'aujourd'hui, me semble assez significative. La France s'urbanise, le nombre de ses éleveurs et agriculteurs diminue. Et pourtant nous avons de plus en plus besoin d'eux, pour notre alimentation, une alimentation de qualité qui fait partie de l'identité française, mais aussi parce que nos paysages sont le produit de l'activité millénaire de ceux que l'on a longtemps appelé les « paysans ». La prise en compte des savoirs des professionnels de l'agriculture, entendu au sens large, et leur plus grande implication dans la gestion des crises sont peut-être des pistes à creuser pour l'avenir.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) BRISEBARRE A.-M., 1994 – « La transhumance ovine en Lozère. Impact de la brucellose sur l'organisation des troupeaux », pp.221-230 in DUCLOS J.-C. et PITTE A. (éd.), *L'homme et le mouton dans l'espace de la transhumance*, Grenoble, Glénat.
- (2) BRISEBARRE A.-M., 1997 – « A propos des vaches folles », *Journal des anthropologues*, 68-69 : 201-209.
- (3) BRISEBARRE A.-M., 1998a – « Préserver la vie des bestiaux pour programmer leur mort », *Etudes Rurales*, 147-148 : 115-128.
- (4) BRISEBARRE A.-M., 1998b – *La fête du mouton. Un sacrifice musulman dans l'espace urbain*, Paris, CNRS éditions.
- (5) « Chronologie des mesures applicables en France pour enrayer la propagation de la maladie de la fièvre aphteuse », *Agreste-Conjoncture*, mai 2001.
- (6) DELASSUS J.-F., 2000 – *Une sacrée vacherie*. Film, coproduction France 2/Point du jour, Paris. Diffusion Arimage, Lyon.
- (7) DELAVIGNE A.-E. et MARTIN A.-M., 2004 – « Autour du film *Une sacrée vacherie* », *Anthropozoologica*, **39** (1) : 73-78.
- (8) DERIOT G. et BIZET J., 2001 – Rapport de la commission d'enquête n°321(2000-2001), <http://www.senat.fr/rap/r00-321-1/r00-321-1.html>
- (9) DIGARD J.-P., 1990 – *L'homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*, Paris, Fayard.
- (10) LANDAIS E., 1996 – « Élevage bovin et développement durable », *Courrier de l'INRA*, **29** : 59-72.

- (11) LARRERE C. et R., 1997 – « Le contrat domestique », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, **30** : 5-17.
- (12) PORCHER J., 2003 – *La mort n'est pas notre métier*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.
- (13) RIBET N., MERMET J.-C. et MARTIN A.-M., 1996 – « L'éleveur et ses rois », *Les cahiers du Mézenc*, **8** : 33-70.
- (14) TOMA B., MOUTOU F. et DUFOUR B., 2001 – « Un nouveau concept sanitaire : l'abattage préventif », *Epidémiologie et santé animale*, **40** : 101-110.
- (15) VIEILLE P., 2001 – « Un agriculteur confronté à la vache folle et à l'abattage de son troupeau », pp. 315-329 in THILLIER J.-L., SOBRAL VIQUEIRA M. et VIEILLE P., *De la vache folle au mouton fou. Guide pratique scientifique*,